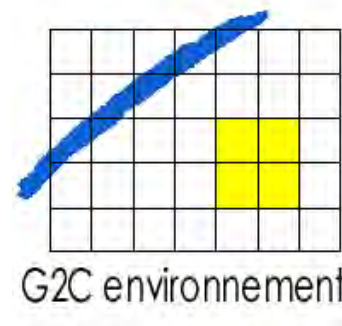




Réalisé par

G2C environnement

75 avenue de Paris

19100 BRIVE-LA-GAILLARDE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE COMMUNE DE EYJEAUX

PLAN LOCAL D'URBANISME

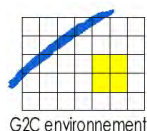
ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

4/7

Arrêté le :

Approuvé le :

Mars 2007



Conseil et assistance technique pour la gestion durable de l'environnement et du patrimoine

AIX EN PROVENCE • ARGENTAN • ARRAS • BRIVE • CHARLEVILLE • MACON • MONT DE MARSAN • NANCY • PARIS • ROUEN • TOULOUSE

Siège : Parc d'Activités Point Rencontre – 2 avenue Madeleine Bonnaud- 13770 VENELLES – France

Tél. : + 33 (0)4 42 54 00 68 - Fax : +33 (0)4 42 54 06 78

e-mail : siege@g2c.fr - www.g2c.fr - www.cartajour.com



En cohérence avec le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, **7 orientations d'aménagements** sont mises en place dans le Plan Local d'Urbanisme d' Eyjeaux.

Elles prévoient les actions et les orientations d'aménagements à mettre en œuvre pour permettre d'assurer le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Ces orientations ont été prises sur les zones Auct. Les principes de base définis dans les zone Auct sont le maillage de la circulation afin que, par la suite, puissent se localiser la desserte en réseau et la trame du parcellaire. Ces voiries font l'objet d'emplacements réservés dans les zones U afin de garantir leur réalisation et surtout l'accès aux zones Auct.

